

XXI^e CONGRES DE L'ACCD'OM - (Ile de la Réunion)

« MOTION SUR LES AGENDAS 21 »

Considérant que la démarche d'Agenda 21 est à même de permettre une prise de conscience des populations sur les atouts et les faiblesses de chaque territoire et d'apporter des éléments de réponse concrets aux besoins de développement durable et solidaire,

Considérant que cette démarche apporte également une réponse à la nécessité de préserver la biodiversité de nos territoires,

Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès à La Réunion du 11 au 15 novembre 2012

Confirment leur intérêt pour la démarche d'Agenda 21.

Appellent les communes et collectivités des Outre Mer qui n'ont pas encore lancée une telle démarche à le faire et aux différents services de l'Etat à apporter leur soutien à ces collectivités.